

La lettre économique de la Ville de Fontaine

Les élus à votre écoute

Marie Menut (adjointe au développement économique, économie sociale et solidaire, locaux d'activités) et Gérard Revel-Goyet (conseiller délégué au commerce, artisanat et animations commerciales) tiennent des permanences sur rendez-vous les jeudis après-midi. Contact : 04 76 28 75 52

Une question à...

Gérard Revel-Goyet, conseiller délégué au commerce, artisanat et animations commerciales



Quel est le rôle des élus de Fontaine dans la commission commerces de la métropole ?

Avoir des élus qui siègent dans cette commission permet à la commune de participer aux décisions prises à la métropole. Cela a un impact direct pour les entreprises, les commerçants et les artisans fontainois. Nous continuons à jouer, ainsi, notre rôle d'interlocuteur privilégié et de proximité des acteurs économiques. Nous avons, par exemple, participé à l'adoption des aides directes en faveur des entreprises commerciales et artisanales qui sont détaillées dans ce numéro. Nous avons également fortement appuyé

l'adoption des aides aux unions commerciales qui permettent à la fois d'avoir un ticket d'entrée de 500 € et de bénéficier de subventions concernant le développement, la professionnalisation ou l'animation. Nous avons d'ailleurs rencontré les différentes unions commerciales pour leur expliquer ces aides. Nous nous attachons également à détailler ces différents dispositifs dans nos petits-déjeuners économiques.

Bon à savoir

Accessibilité de votre établissement



Les établissements recevant du public ont l'obligation de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité d'ici 2018.

La Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble et la Chambre des métiers peuvent vous aider à établir un pré-diagnostic accessibilité de votre établissement. Attention, certains prestataires contactent les établissements afin de les obliger à procéder à un pré-diagnostic à ce sujet. Il s'agit d'entreprises privées qui font de la prospection commerciale avec des documents ambigus laissant penser qu'il s'agit d'un organisme officiel. La préfecture de l'Isère, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre

de métier et de l'artisanat ne donnent jamais de mandat à des cabinets pour réaliser ce type de démarchage.

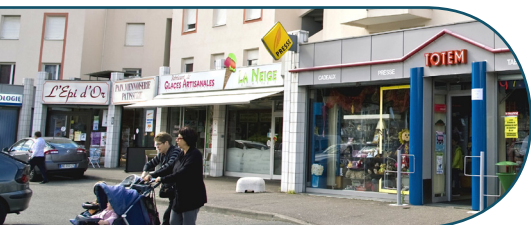
Plus d'infos

- Chambre de métiers et de l'artisanat
cma-isere.fr

- Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble
grenoble.cci.fr

Aides aux entreprises commerciales et artisanales

La métropole a mis en place un fonds d'intervention pour les entreprises commerciales, artisanales et de services.



Ce fonds a pour vocation d'aider les petites entreprises locales à s'adapter aux mutations de leur environnement. Dans les quartiers Alpes/Marcel Cachin, Les Floralies, Bastille/Néron, Cœur de ville et Romain Rolland, des travaux liés à l'outil productif, l'aménagement intérieur et l'acquisition de matériel peuvent être également subventionnés.

Les conditions à remplir

- L'entreprise doit être inscrite au registre du commerce, des sociétés ou au répertoire des métiers. Cela peut concerner les micro-entreprises ou les commerçants non sédentaires pouvant justifier d'un ou plusieurs abonnements sur les marchés de la métropole.
- Il faut être à jour de ses cotisations sociales, fiscales ou être en sauvegarde.
- Avoir une surface de vente inférieure à 400 m² et un chiffre d'affaires maximum d'1 M€.
- Les entreprises doivent avoir une activité à l'année (10 mois minimum).

Quels travaux ?

- **Travaux d'accessibilité.** Il est à noter que les entreprises sollicitant une subvention devront être à jour de leurs obligations en matière d'accessibilité. Si ce n'est pas le cas, la subvention ne pourra être attribuée que si l'entreprise intègre les travaux d'accessibilité dans la demande de subvention.

- Rénovation extérieure des vitrines.
- Équipements destinés à assurer la sécurité du local des entreprises commerciales.
- Travaux concernant les économies d'énergie et le développement durable.

Montant des subventions

- **Pour le quartier prioritaire Alpes/Cachin :** 40 % du montant des dépenses HT. Plancher de 600 € pour un minimum de dépenses de 1 500 €. Plafond de 7 500 € pour un maximum de 18 750 €.
- **Pour les autres quartiers :** 30 % des dépenses HT. Plancher de 1 500 € pour un minimum de 5 000 €. Plafond de 7 500 € pour un maximum de 25 000 €.

Modalités d'attribution

Le dossier doit être déposé avant le commencement des travaux. Il faut obtenir une autorisation de travaux. Si le dossier est accepté, le chef d'entreprise aura 6 mois maximum pour réaliser les opérations. Au-delà, la subvention sera caduque. Un délai supplémentaire pourra cependant être octroyé sur demande.

Retrait du dossier

Service économie et commerces
Infos : maxime.verre@ville-fontaine.fr

Dépôt du dossier

Grenoble-Alpes métropole Service commerces
3 rue Malakoff CS 50053
38031 Grenoble Cedex 01
Infos : axelle.violleau@lametro.fr

La Place des Délices

Depuis fin janvier, le point chaud géré par Évelyne De Caro propose une variété de pains, des viennoiseries, pâtisseries, une offre snacking (sandwichs, tartes salées, pizzas, paninis...), des boissons fraîches ainsi qu'une formule petit-déjeuner à emporter.

Du lundi au vendredi : 6h30-14h et 15h-19h
Samedi : 7h15-19h
1 place Louis Maisonnat - 06 09 67 53 95



Archibald, traiteur bistrotier

Raphaël Perenet et Laurent Obirek proposent aux particuliers et entreprises une cuisine « bistrot » avec des produits de saison. Traiteur événementiel (avec service) ou traiteur livré (ou à retirer sur place), Archibald vous prépare des plateaux repas, cabas déjeuner, planches apéros, repas, buffets événementiels... Carte complète et commande possible sur le site web.

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
145 boulevard Paul Langevin
04 76 46 30 59
archibald-traiteur.fr
contact@archibald-traiteur.fr
Archibald (Facebook)



Couscous Shop

L'établissement concocte depuis le mois de février des couscous (végétarien, royal...) mais aussi des bricks, pâtisseries orientales ou encore du thé à la menthe. Possibilité de manger sur place. Couscous Shop livre les produits à domicile sur toute la commune de Fontaine.

Ouvert 7j/7 de 9h à minuit
Vendredi : 10h-13h et 15h à minuit
26 avenue du Vercors - 04 76 46 02 13



Service économie et commerces

Il apporte un soutien aux différents acteurs économiques installés ou désirant s'installer à Fontaine. Interlocuteur privilégié, il accueille les personnes en recherche de locaux ou de terrains, oriente les créateurs d'entreprises auprès des organismes spécialisés.

Hôtel de ville - 04 76 28 75 53

L'info en +

Vous démarrez une activité sur la commune, vous pouvez bénéficier d'un zoom dans Contact : fontainerivegauche@ville-fontaine.fr

Service égalité-emploi-insertion

Vous souhaitez recruter ? Le service, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'emploi présents sur le territoire, peut vous orienter dans vos démarches.

Espace Liberté - 04 76 28 76 28

Aide à la création d'activité

Chaque vendredi, une permanence est organisée par l'Aceisp (Accompagnement à la création d'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle) à la Maison intercommunale pour l'emploi (MIPE), 28 rue de La Liberté.

MIPE - 04 76 53 34 10